



Paris, le 14 AVR. 2007

Chère Madame, Cher Monsieur,

Vous avez souhaité attirer mon attention sur les difficultés rencontrées par de nombreux enfants au sein du système scolaire, qui ont des besoins spécifiques et je vous en remercie.

L'instruction est le premier devoir d'une société à l'égard de ses enfants parce que nos enfants représentent l'avenir de notre pays.

C'est une mission déterminante pour l'Etat et noble pour l'ensemble des femmes et des hommes qui apportent leur concours au bon fonctionnement de notre système éducatif. C'est pourquoi l'éducation nationale constitue un axe prioritaire de mon programme.

Tous nos enfants doivent réussir : c'est un devoir pour notre école. C'est pourquoi je propose un nouvel avenir pour l'école de la République, un axe prioritaire de mon programme.

Mais je veux tout d'abord rappeler que les parents sont les premiers responsables de l'éducation de leurs enfants, y compris lorsqu'ils la délèguent à l'institution scolaire. Cela leur donne des devoirs, vis-à-vis de leurs enfants, de l'école, des enseignants, de la société, mais cela leur confère également des droits propres. A cet égard, la loi du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école garantit les droits des parents d'élèves et c'est la première fois que le rôle et la place des parents à l'école sont reconnus dans le code de l'éducation. Faire respecter ces droits, c'est d'ailleurs le rôle des associations de parents d'élèves.

De manière générale, je souhaite que chaque établissement offre les mêmes perspectives de réussite à ses élèves. En effet, l'égalité républicaine, c'est que chaque élève parvienne au terme de la scolarité obligatoire en ayant acquis le même socle de connaissances et en ayant pu bénéficier d'une offre d'enseignement de qualité semblable. Sur ce point, je souhaite que le contenu du socle soit défini au niveau national et qu'on procède à une évaluation régulière de son degré d'acquisition par les élèves. En revanche, je considère que l'autonomie des établissements scolaires et la liberté pédagogique des enseignants doivent conduire à mieux définir les modalités qui conviennent aux besoins de leurs élèves. Et ce n'est pas en sacrifiant les compétences, ni en bradant les diplômes, que l'on peut aider tous les élèves à réussir.

.../...

C'est en faisant en sorte qu'ils quittent l'école primaire en sachant parfaitement lire, écrire, compter et s'exprimer afin de tirer le meilleur parti des enseignements qu'ils recevront au collège puis au lycée pour poursuivre leur route vers la réussite universitaire ou professionnelle.

Je veux donc que chaque élève puisse trouver dans son école toute l'aide qui lui est nécessaire. Aujourd'hui, seules certaines familles ont les moyens d'offrir à leur enfant le soutien dont il a besoin. Je propose donc qu'il y ait dans chaque établissement des études dirigées par des personnels compétents et que nos enfants puissent rentrer chez eux leurs devoirs faits et leurs leçons apprises. Je veux que chaque élève trouve dans son école les explications et les précisions qui lui manqueraient. Je souhaite que les enfants qui connaissent des difficultés bénéficient d'un vrai soutien individualisé dans leur établissement. Et ce n'est pas parce que notre école se doit d'accueillir tous les enfants qu'elle ne doit pas s'adresser différemment à ceux qui ont des besoins différents. Aussi, je souhaite que l'on puisse individualiser les parcours au collège car je crois que des moyens pédagogiques adaptés à chaque type d'enfant, c'est la condition même de la réussite des élèves.

La prise en compte de la diversité des besoins des élèves est devenue une obligation pour l'Etat. Aucun élève ne sera laissé sur le bord de la route. Tout doit être fait pour compenser le handicap, valoriser les élèves précoces, qui rencontrent souvent des difficultés à l'école parce que l'on ne sait pas les repérer ni apporter des réponses adaptées.

Je veillerai à garantir la continuité des parcours scolaires en favorisant l'implantation de structures adaptées dans l'école chaque fois que cela est nécessaire. La loi d'orientation a facilité l'implantation de telles structures dans les établissements scolaires, j'entends les encourager.

Je développerai aussi les unités pédagogiques d'intégration. Elles permettent d'apporter des réponses adaptées à la spécificité de chaque trouble. Elles sont aujourd'hui insuffisantes. Dans les hauts de Seine, je me suis engagé à ce qu'une UPI soit ouverte dans chaque commune. Nous avons atteint 75% de cet objectif. Je crois indispensable de déterminer avec les collectivités un calendrier précis pour créer dans chaque ville importante une UPI. Les textes indispensables pour compléter le dispositif seront pris. Je pense en particulier au décret concernant la scolarisation des enfants précoces dans le second degré.

L'accompagnement individuel, lorsqu'il est exigé doit être effectif et adapté à chaque type de handicap. Car chaque atteinte a ses spécificités et exige une approche individualisée.

Enseignants, parents, thérapeutes, psychologues doivent travailler main dans la main à la réussite des élèves. Le rapprochement des établissements de soins et des établissements scolaires s'impose pour que chaque enfant particulier bénéficie d'une prise en charge particulière. Je décloisonnerai ces structures.

Aussi les enseignants doivent être en situation d'accueillir et de participer à la détection des troubles ou de la précocité. Dès leur entrée en fonction, ils doivent être formés au travail avec les familles, avec les associations et les thérapeutes. Le rôle des associations est important elles seront étroitement associées à la formation.

.../...

Je veux clarifier, simplifier, informer, pour que le droit théorique devienne un droit effectif et que le parcours scolaire ne soit pas un parcours du combattant mais qu'il contribue à améliorer le projet de vie des enfants et participe à leur épanouissement.

Je souhaite aussi créer un véritable service de l'orientation pour que les choix des enfants et des familles soient fondés sur les goûts et les compétences ainsi que sur une bonne connaissance des débouchés. Nous ne pouvons pas nous permettre, en effet, de gâcher les talents de nos enfants. Nous ne pouvons pas non plus tolérer que l'orientation se fasse par défaut ou par ignorance. De surcroît, je suis persuadé qu'aucune orientation ne doit être définitive : nos enfants doivent pouvoir changer de voie car chacun peut se tromper sur son avenir professionnel. Et là je voudrais dire aux parents qu'il n'y a pas des filières « nobles » et des filières moins nobles ; c'est à chacun de trouver sa place, que ce soit dans l'enseignement professionnel, technologique ou général et il revient à l'Etat d'encourager le développement de passerelles entre ces filières.

Je sais que la question de la sectorisation est un sujet qui vous préoccupe. Ma conviction, c'est qu'il est contre-productif de conserver le principe de la sectorisation si l'on veut atteindre l'objectif de mixité sociale. Vous n'êtes pas sans savoir que cette règle est aujourd'hui largement contournée parce que des dérogations multiples permettent à certaines familles de ne pas inscrire leur enfant dans un établissement dont la réputation n'est pas bonne. Mon constat, c'est que la carte scolaire ne marche actuellement pas. Par conséquent, je préfère, pour ma part, remplacer progressivement la carte scolaire pour atteindre l'objectif de la mixité plutôt que de me satisfaire des dysfonctionnements du système actuel.

Je crois aussi que nous aidons aujourd'hui trop peu les familles qui font de gros sacrifices pour que leurs enfants poursuivent des études supérieures. Je veux donc rendre les bourses pour les étudiants plus accessibles, simplifier, notamment, les procédures d'attribution et multiplier les bourses au mérite. Il serait aussi plus logique que les bourses soient versées dès le premier jour de la rentrée et que les enfants des classes moyennes puissent en bénéficier.

Je suis également très attentif à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes ; il n'est pas tolérable de les laisser s'engager dans des études qui ne débouchent pas sur un emploi. C'est pourquoi je veux que chaque bachelier puisse accéder à l'enseignement supérieur, mais aussi que l'insertion professionnelle des élèves et des étudiants soit un objectif prioritaire pour tous nos établissements d'enseignement supérieur.

Quant aux enseignants, je veux dire clairement que leur formation doit profondément changer. Elle doit être plus en phase avec le terrain. Surtout, elle doit permettre aux futurs professeurs de disposer de plusieurs outils qui puissent déboucher sur les meilleures méthodes en fonction de leurs élèves. Ce changement ne pourra se faire qu'avec eux, avec leur concours mais aussi dans la perspective de la garantie de la liberté pédagogique des enseignants. Je veux être le garant du respect et du prestige de la fonction enseignante ; leur rôle est fondamental pour l'avenir de nos enfants.

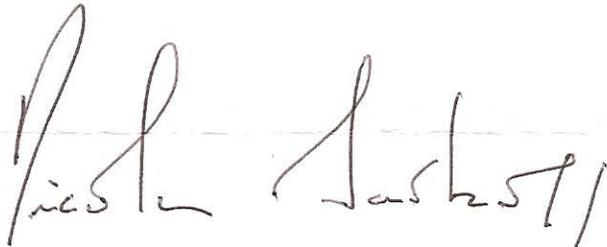
Je ne voudrais pas terminer mon propos sans revenir sur le rôle des parents à l'école. Comme vous le savez, les bases ont été récemment posées par décret d'un véritable statut du délégué-parent. Pour moi, il s'agit maintenant de faire en sorte que ces dispositions soient pleinement et rapidement appliquées. Je souhaite également que l'école puisse tenir mieux compte des contraintes des parents. A cet égard, je veux que soit reconnu le droit des parents

.../...

à être informé et reçu rapidement. De manière générale, il serait souhaitable que l'école puisse s'adapter et envisager des aménagements de manière à ce que les parents puissent mieux concilier leur vie professionnelle et l'accompagnement de la scolarité de leur enfant.

Il y a bien évidemment d'autres sujets de préoccupation dans notre système éducatif mais je souhaitais vous présenter l'essentiel de mes principales orientations en matière éducative.

Je vous prie de croire, Chère Madame, Cher Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Nicolas Sarkozy', written in a cursive style.

Nicolas SARKOZY,  
Candidat à l'élection présidentielle

Association pour le Trouble Déficit de l'Attention Hyperactivité  
37 rue des Paradis  
95410 GROSLAY